



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

CAB/OV/FC/D22-003035

Paris, le 04 FEV. 2022

Monsieur le Président,

Suite à mon courrier du 1^{er} décembre dernier et en réponse à votre courrier du 28 février, je tenais à vous donner de la visibilité sur le calendrier des travaux budgétaires portant, d'une part, sur la gestion de la fin de l'exercice 2021 et, d'autre part, sur la campagne 2022. Cette démarche s'inscrit dans la même volonté d'apporter aux établissements de santé le maximum de visibilité sur les éléments budgétaires dans les circonstances sanitaires qui nécessitent toujours une mobilisation. J'ai notamment demandé à mes services à ce que les données utiles vous soient communiquées tout au long de ces travaux, en toute transparence. J'ai pris des engagements forts que je rappelle ici. Vous trouverez donc ci-joint un calendrier de travail.

S'agissant de la fin d'exercice 2021, je renouvelle mon engagement de vigilance sur le bon financement des enveloppes du Ségur telles qu'elles ont été négociées au titre de l'année 2021. Le constat ayant été partagé du bon niveau de budgétisation au niveau agrégé, je vous confirme que la marge nécessaire à la compensation de la sous exécution de la part tarif des établissements publics de santé pourra être trouvée.

S'agissant de la couverture des surcoûts liés à la gestion de l'épidémie de covid et des pertes de recettes de titre 2 au titre de l'année 2021, j'ai récemment lancé, avec le ministre délégué chargé des comptes publics, une mission de l'IGAS et de l'IGF visant à évaluer la méthode utilisée pour 2021. Les ajustements qui s'avèreraient nécessaires au titre de l'exercice 2021 seront faits au bon niveau comme le Gouvernement s'y est engagé à plusieurs reprises, nonobstant certaines hypothèses de construction de l'ONDAM rectifié qui tablaient sur une réduction rapide de l'épidémie. Le cas échéant je solliciterai les ressources nécessaires indépendamment des conditions d'exécution de l'ONDAM hospitalier. Les conclusions seront rendues fin février, en temps utile pour la quatrième circulaire 2021.

S'agissant du financement du Ségur, dont le niveau des différentes enveloppes a déjà été établi avec l'ensemble des fédérations, je souhaite qu'il puisse continuer, en 2022, à s'appuyer essentiellement sur la tarification à l'activité et les MIG, qui demeurent le vecteur de financement des charges de fonctionnement. Le maintien d'une enveloppe résiduelle de péréquation doit permettre d'accompagner dans le temps cette modalité de financement. L'hypothèse d'un financement en aide à la contractualisation que vous évoquez soulèverait des difficultés opérationnelles et risquerait en particulier de figer les dotations sur un historique qui perdrait progressivement en pertinence, alors même qu'il ne concerne qu'une partie accessoire de la masse salariale, dont le principal est financé en base *via* la tarification à l'activité et les MIG.

Monsieur Frédéric VALLETOUX
Président de la Fédération Hospitalière de France
1 bis rue Cabanis
75014 PARIS

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

S'agissant de la campagne 2022, comme je m'y étais engagé, les travaux ont débuté pour mettre en place une garantie de financement sur le premier semestre 2022 et se poursuivront pour sécuriser la campagne 2022 et la poursuite de la montée en charge des mesures engagées en application du pilier 1 du Ségur de la Santé. Afin de ne pas sédimenter les aléas de l'exécution 2021, je vous propose notamment que les montants garantis au titre de 2022 repartent du niveau de la garantie 2021 et non du niveau de l'activité constatée en 2021. L'évolution des tarifs sera évidemment appliquée. Votre proposition de repartir de l'exécution 2019 pour le calcul de la garantie me semble en revanche trop délicate à mettre en œuvre, notamment dans la reconstitution en cascade des exercices antérieurs avec des effets redistributifs massifs.

L'ensemble de ces travaux s'inscrivent en outre, comme je m'y étais engagé, dans un contexte où l'ONDAM hospitalier n'intègre aucune économie sous-jacente et permet de financer l'intégralité des mesures nouvelles.

Je prends enfin bonne note de votre proposition d'une évolution différenciée des tarifs et des provisions entre secteurs. En 2022, l'ensemble des mécanismes mis en œuvre – garantie de financement, suivi fin de l'activité, enveloppe de péréquation pour le Ségur – doivent permettre de conserver une approche largement différenciée entre secteurs sans qu'il soit besoin de se prononcer dès maintenant sur une discrimination par les tarifs ou les volumes. Je vous propose plutôt d'envisager cette question dans un second temps, dans un cadre plus global.

Vous le voyez, les éléments engagés sont de nature à sécuriser budgétairement nos engagements pour la fin d'exercice 2021 et pour 2022 ainsi qu'à renouveler la confiance qui préside à nos relations. Je vous remercie de diffuser auprès de vos adhérents ce message de réassurance pour qu'ils puissent continuer à se consacrer sans crainte à la forte mobilisation sanitaire malheureusement encore requise.

Je sais pouvoir compter sur votre contribution constructive pour préserver dans l'ensemble de ces discussions l'unité de l'ensemble des établissements de santé et le sens des responsabilités, afin que nous puissions construire ensemble un cadre protecteur pour nos établissements de santé et pour apporter la meilleure offre de santé aux Français.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Olivier VERAN

Copies :

Madame Marie-Noëlle GERAIN-BREUZARD, Président de la conférence des DG de CHU

Professeur Rémi SALOMON, Président de la conférence des PCME de CHU

Docteur Thierry GODEAU, Président de la conférence des PCME de CH

Monsieur Francis SAINT-HUBERT, Président de la conférence des directeurs de CH

Docteur Christophe SCHMITT, Président de la conférence des PCME de CHS

Calendrier de la fin de campagne 2021 et le lancement de la campagne 2022

Date	Etape
semaine du 10 janvier	Copil pour sur les grandes orientations fin de gestion 21 et préparation campagne 22 – Partage des données de conjoncture d'activité M10 et de prévision d'exécution de l'ONDAM ES
fin janvier	Données de conjoncture d'activité M11
fin janvier	Finalisation des paramètres de la garantie financière 2022 / projet d'arrêté national
début février	Echanges sur les perspectives de fin de campagne 2021
à partir de mi-février	Mise à disposition des Rapports infra-annuels 2 par les établissements
fin février	Données de conjoncture d'activité M12 / actualisation des prévisions d'exécution de l'ONDAM ES
fin février	Conclusion mission IGAS IGF sur les surcoûts covid à l'hôpital en 2021
début mars	échanges autour de la C4 2021
début mars	Publication des Objectifs de dépenses et tarifs
1 ^{ère} quinzaine de mars	Publication arrêté GF 22
mi mars	Copil campagne 22
début avril	Publication C1 2022